

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR :	3 décembre 2014, 6 février 2019
PROCHAINE RÉVISION :	2022
RÉFÉRENCES:	ANNEXE A: FORMULAIRE Plan de reconnaissance personnalisée d'un donateur

Politique relative au Programme de reconnaissance des donateurs et de service après-don

Table des matières

Politique et champ d'application

- Fondement de la politique
- Champ d'application
- Définitions
- Types de dons
- Lignes directrices

Principes en matière de reconnaissance des donateurs et de service après-don

- Dispositions générales
- Pratiques en matière de reconnaissance et de service après-don
- Niveaux de reconnaissance
- Mur des donateurs
- Événements de reconnaissance
- Événements de service après-don
- Cadeaux spéciaux
- Politique en matière de dénomination
- Plan de reconnaissance personnalisé

ANNXE A – Formulaire : Plan de reconnaissance personnalisé des donateurs

POLITIQUE ET CHAMP D'APPLICATION

Fondement de la politique

Le programme de reconnaissance des donateurs et de service après-don vise à aider l'Université à atteindre ses objectifs en matière d'accompagnement des donateurs et de développement à long terme comme suit :

- en offrant un système centralisé et cohérent de reconnaissance des donateurs;
- en créant une unité centrale de reconnaissance publique de la contribution des grands donateurs;
- en mettant à l'honneur des gestes philanthropiques qui témoignent de l'aide extérieure importante dont bénéficie l'Université, et ainsi encourager d'autres personnes à la soutenir financièrement.

Champ d'application

Cette politique permettra à l'Université d'atteindre les objectifs suivants :

- reconnaître adéquatement et promptement tous les dons;
- établir et maintenir des relations positives avec les donateurs actuels et leurs familles;
- amener les donateurs à voir plus loin, et ainsi encourager les dons plus importants;
- attirer de nouveaux donateurs par la sensibilisation;
- favoriser le soutien continu des donateurs en reconnaissant les dons cumulatifs.

Définitions

Aux fins de la présente politique, les définitions suivantes s'appliquent :

- l'« Université » désigne l'Université de Sudbury;
- le « Conseil des régents » désigne le Conseil des régents de l'Université de Sudbury;
- les donateurs sont les particuliers, fondations, sociétés, associations ou entités qui appuient d'une manière ou d'une autre l'Université;
- les « dons » désignent tous les types de dons, tels que décrits dans la section « Types de dons » de ce document.

Types de dons

Les types de dons suivants seront reconnus en vertu de cette politique :

1. Dons immédiats en argent
2. Dons d'assurance-vie
 - Sommes reçues par un bénéficiaire à la suite du décès d'un donateur.
 - Primes payées par un donateur pour maintenir en vigueur une police dont l'Université est le bénéficiaire désigné. Un reçu est délivré pour la valeur de la police, une fois reçue par l'Université, mais non lors du paiement des primes.
 - Dons immédiats de polices existantes ayant une valeur de rachat, pour lesquelles un reçu est délivré.
3. Dons de titres cotés
 - Dons reconnus à leur juste valeur marchande le jour où la propriété des biens est transférée à l'Université. Le cours de clôture sera utilisé pour l'évaluation.
 - Les dons de titres cotés doivent pouvoir être liquidés sur réception par l'Université.
4. Legs testamentaires
 - Le montant du legs correspond à sa valeur en dollars au moment de sa transmission à l'Université.
 - Les donateurs qui s'engagent à faire un legs à l'Université seront reconnus, peu importe le montant de leur don, dans le cadre du programme de dons planifiés.
5. Dons promis
 - Les donateurs seront reconnus pour le plein montant du don promis au moment de la promesse. L'Université se réserve le droit de modifier ou d'annuler la reconnaissance d'un donateur qui n'honorerait pas entièrement sa promesse de don.
6. Dons en nature

Les dons en nature (par exemple des stages, des services, des œuvres d'art,...) seront acceptés à la discrétion du recteur.

Directives administratives

Les directives administratives suivantes serviront à évaluer l'admissibilité des donateurs au programme de reconnaissance :

- tous les dons (en argent ou autres qu'en espèces) seront reconnus conformément au Tableau des niveaux de reconnaissance et avantages présenté plus loin dans le présent document;
- tous les dons et/ou dons promis de plus de 100 \$ CA faits au cours d'une année civile par des particuliers, des sociétés, des fondations, des associations et des organismes

seront reconnus dans le cadre du programme de reconnaissance annuelle des donateurs;

- les dons cumulatifs de 25 000 \$ ou plus faits par des particuliers, des sociétés, des fondations, des associations et des organismes seront reconnus conformément aux lignes directrices sur la reconnaissance des dons à vie présentées plus loin dans le présent document;
- les donateurs seront reconnus pour le plein montant du don promis. L'Université se réserve le droit de modifier ou d'annuler la reconnaissance d'un donateur qui n'honorerait pas entièrement sa promesse de don (conforme avec la politique et les procédures de dénomination);
- les donateurs qui font des dons en nature seront inscrits dans la catégorie correspondante pour la juste valeur marchande de leur don, conformément aux directives de l'Agence de revenu du Canada;
- le parrainage sera compris dans le programme de reconnaissance des dons à vie, mais non dans le programme de reconnaissance annuelle;
- lorsqu'un legs est encaissé, le donateur est inscrit dans la catégorie « La succession de... ». Le niveau de reconnaissance et la valeur finale du don sont déterminés par l'Université;
- les donateurs qui préfèrent demeurer anonymes ne seront pas mentionnés lors des présentations publiques et dans les publications, mais ils seront reconnus en privé et ils bénéficieront du service après-don au niveau approprié, selon leur souhait;
- les donateurs dont les dons sont jumelés seront reconnus pour la pleine valeur de leur don.

PRINCIPES EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES DONATEURS ET DE SERVICE APRÈS-DON

Dispositions générales

Les procédures de reconnaissance sont conçues pour favoriser la participation et le sentiment d'appartenance de nos donateurs et reconnaissent leur contribution et leur engagement en faveur de notre établissement; ces éléments comptent beaucoup dans le développement de nos relations. L'établissement et le maintien de ces relations sont des processus complexes qui nécessitent qu'on porte une attention particulière aux intérêts de nos donateurs.

La présente politique de reconnaissance des donateurs et de service après-don vise assurer que ceux qui contribuent financièrement à l'Université sont reconnus de façon chaleureuse, appropriée, de bon goût, équitable et cohérente. L'Université mettra périodiquement à jour ces lignes directrices pour s'assurer de rester concurrentielle, rentable et axée sur les résultats.

La reconnaissance des donateurs et le service après-don seront conformes aux politiques et aux procédures de l'Université.

Il incombe au recteur de veiller au respect des bonnes pratiques en matière de service après-don. En outre, l'Université reconnaît que le personnel et les membres du Conseil des régents sont aussi responsables des relations avec les donateurs et qu'ils doivent se conformer aux normes de l'Université en matière de service après-don.

Les lignes directrices sur la reconnaissance des donateurs et le service après-don de l'Université doivent être respectées en tout temps.

Les circonstances particulières entourant la reconnaissance des donateurs qui débordent le cadre de ces lignes directrices doivent être soumises au recteur pour examen et approbation.

Les annonces publiques de dons seront coordonnées par les membres de l'équipe du rectorat conjointement avec le département des communications.

Pratiques en matière de reconnaissance et de service après-don

L'Université :

- adoptera des pratiques de financement conformes à la déontologie au Canada;
- prendra toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux demandes des donateurs en matière de service après-don et de communication avec l'Université;
- s'assurera que tous les donateurs reçoivent la reconnaissance et le service après-don appropriés;
- préservera l'anonymat des donateurs qui l'exigent;
- assurera aux donateurs la confidentialité;
- fournira les états financiers vérifiés sur demande;
- encouragera les donateurs à discuter avec des conseillers juridiques ou financiers indépendants, le cas échéant.

Les coûts liés à la reconnaissance ne dépasseront pas 2 % de la valeur du don et 1 % de la valeur des dons majeurs de plus de 10 000 \$. Les sommes allouées à l'affichage de la reconnaissance seront fixées par l'Université.

Niveaux de reconnaissance

Le programme de reconnaissance se divise en deux éléments, soit la reconnaissance annuelle des dons et la reconnaissance des dons à vie.

La reconnaissance annuelle des dons est une manière d'honorer les donateurs qui ont fait un don au cours de l'année financière. Elle permet de reconnaître promptement l'appui d'un donateur. La reconnaissance annuelle se divise en niveaux, auxquels sont associés des avantages différents; plus le montant du don est élevé, plus les avantages auxquels le donateur a droit sont importants.

Les donateurs annuels de 10 000 \$ ou plus seront honorés dans un lieu passant de l'Université; leur nom et le niveau de leur don seront affichés, par ordre décroissant de contribution. La liste des donateurs sera mise à jour annuellement.

La reconnaissance des dons à vie est une manière de souligner le partenariat à long terme ou les rapports privilégiés du donateur avec l'Université. En tant que telle, la reconnaissance fournie est plus permanente et durable. Le mur de reconnaissance à vie est un moyen durable de remercier les donateurs dont les dons cumulatifs s'élèvent à 25 000 \$ ou plus.

REMARQUE : Le parrainage ***n'est pas*** pris en considération lorsqu'on détermine le niveau de reconnaissance annuelle d'un donateur, puisque les parrains bénéficient d'avantages auxquels les autres donateurs annuels n'ont pas droit (logos dans les programmes, inscriptions, etc.); ils ne peuvent donc pas profiter en plus des avantages qu'offre la reconnaissance annuelle. Le parrainage ***est*** pris en compte lorsqu'on détermine le niveau de reconnaissance à vie, puisque ce dernier vise à souligner le partenariat à long terme avec le donateur, quelle que soit sa forme.

Mur des donateurs

Il pourra s'agir d'un mur ou d'un autre type de structure dont la taille conviendra au site d'exposition. Nous pourrions ainsi remercier nos généreux bienfaiteurs des 100 dernières années, dont certains (mais pas tous) étaient déjà inscrits au mur de marbre dans l'entrée de l'Université.

Ce mur (ou cette structure) des donateurs sera installé dans un lieu très passant sur le campus de l'Université de Sudbury.

Il soulignera les dons et les dons promis de 10 000 \$ ou plus faits au cours de l'année civile précédente.

Le mur des donateurs sera mis à jour annuellement pour tenir compte des changements dans les niveaux cumulatifs de dons de nos donateurs actuels et pour inclure les nouveaux donateurs à vie admissibles.

Événements de reconnaissance

On tient ces événements pour diverses raisons, soit pour fidéliser les donateurs existants et attirer les donateurs potentiels, les honorer et les remercier pour leur générosité, promouvoir publiquement les activités philanthropiques et souligner des jalons importants.

Tous ces événements seront coordonnés par l'équipe du rectorat conjointement avec le département des communications.

Un événement de reconnaissance peut avoir lieu dans le cadre d'un événement existant.

L'événement doit comporter les éléments suivants :

- la remise de cadeaux spéciaux aux donateurs à vie qui ont atteint un niveau cumulatif de dons supérieur;
- la présentation des activités et des réussites de l'Université au cours de l'année précédente, et de ses priorités d'avenir;
- le récit d'un étudiant ou d'un donateur.

La liste d'invités doit comprendre :

- les donateurs qui ont donné ou promis de donner 10 000 \$ ou plus au cours de l'année civile précédente;
- les donateurs dont les dons cumulés atteignent 25 000 \$ et qui continuent à faire des dons annuels, quel que soit le montant de ces dons;
- les donateurs dont les dons cumulés atteignent 25 000 \$, mais qui n'ont pas fait de don l'année précédente;
- les parents proches des donateurs par anticipation dont le legs de 25 000 \$ ou plus a été reçu par l'Université dans le courant de l'année précédente.

Événements de service après-don

Les événements de service après-don constituent un moyen très efficace d'établir des relations étroites avec les importants donateurs de l'Université. Ils donnent aux donateurs l'occasion de côtoyer de près l'Université, son personnel et d'autres donateurs.

Tous ces événements seront coordonnés par les membres de l'équipe du rectorat conjointement avec le département des communications.

Les donateurs qui ont versé 100 000 \$ ou plus sont admissibles à une activité de service après-don. Ces activités peuvent prendre différentes formes, selon les types de donateurs, leurs intérêts et d'autres facteurs. En voici quelques exemples :

- Dévoilement d'inscriptions (lorsqu'il y a possibilité de dénomination)
- Annonce publique ou médiatique de dons
- Présentation à l'établissement commercial du donateur
- Visite de l'Université
- Dîner à la résidence du recteur.

Le personnel de l'Université rencontrera les donateurs au moment de leur don pour s'informer sur leurs attentes particulières. On tiendra compte de ces renseignements pour l'élaboration du plan de reconnaissance personnalisé des principaux donateurs de l'Université.

Reconnaissance tangible

Les cadeaux spéciaux et les souvenirs sont une façon pour l'Université d'exprimer sa reconnaissance aux donateurs pour leur appui.

Ces cadeaux doivent refléter la culture ou l'histoire de l'Université et avoir un lien avec le thème général de la reconnaissance. Ils peuvent être remis lors d'événements de reconnaissance ou directement au donateur; ils sont alors une composante du service après-don et contribuent à la fidélisation des donateurs.

Des cadeaux spéciaux seront remis aux donateurs qui cumulent 25 000 \$ de dons ou plus chaque fois qu'ils franchissent un niveau de dons.

Politique en matière de dénomination

Une possibilité de dénomination signifie qu'une activité ou un bien matériel peut être officiellement nommé ou renommé. **La politique et les procédures de dénomination** traitent de cette question et visent à s'assurer que les possibilités de dénomination sont bien inscrites aux registres de l'Université.

Plan de reconnaissance personnalisé

Les plans de reconnaissance personnalisés visent à s'assurer que les principaux donateurs de l'Université soient reconnus et qu'ils reçoivent un service après-don approprié, afin de renforcer leurs liens avec l'Université. Ces plans nous permettent de fidéliser nos donateurs en vue d'une sollicitation future.

Les détails du plan de reconnaissance et de service après-don d'un donateur sont inclus dans son plan de reconnaissance personnalisé.

Politique relative au Programme de reconnaissance des donateurs et de service après-don

Le personnel de l'Université rencontrera tous les donateurs de 100 000 \$ ou plus pour discuter avec eux de leurs attentes en matière de reconnaissance et d'accompagnement. La reconnaissance offerte sera conforme aux avantages présentés dans le tableau des dons inclus dans la présente politique. Lorsque le plan personnalisé aura été approuvé, les renseignements recueillis seront joints au dossier du donateur et à son compte électronique pour assurer un suivi rapide.

ANNEXE A : Vous trouverez ci-joint un exemple de formulaire de reconnaissance personnalisé. Il s'agit d'un outil interne dont dispose le personnel de l'Université pour planifier la reconnaissance d'un donateur. Ce formulaire ne doit pas être transmis au donateur; il a pour but de guider le personnel et peut servir à consigner des détails pertinents à la suite de la rencontre avec le donateur. Tous les plans de reconnaissance personnalisés doivent être élaborés en collaboration avec le recteur.

REMARQUE : Le rectorat maintiendra un tableau qui décrit les niveaux de reconnaissance et les avantages spécifiques à chaque niveau de donateur.

FORMULAIRE
PLAN DE RECONNAISSANCE PERSONNALISÉE D'UN DONATEUR
(pour circulation interne)

NOM DU DONATEUR : _____

DON : _____ \$ DÉSIGNATION : _____

NIVEAU DE DONS ANNUEL : _____ À PARTIR DE _____ (année)

NIVEAU DE DONS À VIE : _____ À PARTIR DE _____ (année)

LIEU À DÉNOMMER : _____

LIBELLÉ DE LA PLAQUE OU DE L'ENSEIGNE :

DÉTAILS RELATIFS À L'ÉVÉNEMENT DE SERVICE APRÈS-DON :

PRINCIPAUX PARTICIPANTS : _____

DATE PROPOSÉE :

(Options à envisager : visite guidée de l'Université, cérémonie d'inauguration des travaux, dévoilement d'une enseigne, annonce publique d'un don, présentation, rencontre avec des bénévoles et des membres du personnel de l'Université.)

REPLI PAR : _____ DATE : _____
